



L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

Présents : LOUBERE Patricia, LACOSTE Claude, HUREL Catherine, CHABANNE Éric, LAULOM Vincent, MEURIS Olivier, LAPETRE-TAUZIET Nadège, SOUX Benoit, ILHARDOY Sandra, TESTEMALE Maurice, CHARON-BURNEL Mathilde.

Excusés : DESPOUYS Véronique, LOUBERE David, LINXE Justine

Procurations : Mme DESPOUYS a donné procuration à M. LACOSTE, M. LOUBERE a donné procuration à M. SOUX.

Absente : DUCROT Stéphanie

Secrétaire de séance : M. LACOSTE Claude

Nombre de :

➤ Conseillers : 15

➤ Présents : 11

➤ Votants : 13

➤ Date convocation :

25/05/2023

Conformément à la proposition du programme des coupes de l'année 2024 présenté par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver la proposition du programme des coupes de l'année 2024 proposé par l'ONF et dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

▪ **ETAT D'ASSIETTE ; coupes prévues à l'aménagement :**

N° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	Volume total estimé m³	Age des bois
2	Pin maritime	E2	5,79	5,79	203	17

▪ **COUPE REPORTEES/ANNULEES sur proposition de l'ONF**

N° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	Report/Annulation	Année de report	Motif

- Le Conseil Municipal décide que toutes les coupes seront vendues sur pied par l'ONF en vente de vente de gré à gré par soumission ou en vente de gré à gré simple.

- Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des lots.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patricia LOUBERE

ONF
COUPE A
DESIGNER ET
METTRE EN VENTE

2024

2023-039

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID : 040-214001802-20230711-20230711DEL039-DE



Office National des Forêts

FC Meilhan

Coupes 2024 (5,79 ha)
2ème éclaircie Pin

Auteur : Laurent Velle

10/10/2022

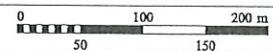


-  Parcelle Forestière
-  Unité de Gestion Surfaccique

Commentaires



Echelle : 1 : 5764



© IGN / ONF Toute reproduction interdite